



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial  
Octobre 2025

# La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).  
01BP134 OUAGADOUGOU01 (BURKINA FASO)

Tél : (226)50368146 – (226)72807434

Fax : (226)50368573

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

**SJIF:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL:** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel:** <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **MamoutouTOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux delsmaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## COMITÉ ÉDITORIAL

### Directeur de publication

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### Secrétariat de la revue

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouaudioekpo@yahoo.fr](mailto:kouaudioekpo@yahoo.fr)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakari Yao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyril**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1 ; 1.1 ; 1.2 ; 2 ; 2.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.**

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

**N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## SOMMAIRE

<b>LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE</b>	
BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
<b>LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)</b>	
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël .....	16-29
<b>DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ</b>	
OUSSOU Kouadio Jean Richard .....	30-44
<b>LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)</b>	
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi .....	45-60
<b>LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)</b>	
Steeve Elvis ELLA .....	61-71
<b>LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES</b>	
BROU Marie Sylvana .....	72-87
<b>AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)</b>	
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé .....	88-104
<b>MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE</b>	
Arsène .....	105-116
<b>BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ</b>	
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC) .....	117-129
<b>NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILLE</b>	
GBAKA Loulou Guy .....	130-150

<b>POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)</b>	151-171
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline .....	
<b>LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES</b>	172-184
EKPO Kouadio Victorien .....	
<b>POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022</b>	185-199
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana .....	
<b>LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-CÔTE D'IVOIRE)</b>	200-218
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHEUCHE Obou Mathieu .	
<b>DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	219-235
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso .....	
<b>LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)</b>	236-257
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond .....	
<b>ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)</b>	258-273
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck .....	
<b>L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ</b>	274-285
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH .....	
<b>LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE</b>	286-301
SILUE Tangologo .....	
<b>LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES</b>	302-324
SOULEYMANOU Kadouamai .....	

<b>FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE</b>	
BAMBA Ladji .....	325-337
<b>AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ</b>	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique .....	338-361
<b>CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994</b>	
DJE Yao Lopez .....	362-376
<b>GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOKOU (CÔTE D'IVOIRE)</b>	
BAMBA Mansé .....	377-391
<b>LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE</b>	
ELLA Kouassi Honoré .....	392-406
<b>EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA</b>	
KINDA Augustin .....	407-421
<b>LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE</b>	
KOFFI Kouadio Fabrice .....	422-439
<b>CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900</b>	
KOSSOU Sovi .....	440-461
<b>CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)</b>	
Ekian Noël N'GORAN .....	462-477
<b>COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO</b>	
SORO Kassoum .....	478-495
<b>POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS</b>	
SOUMAHORO Sainghot .....	496-512
<b>LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)</b>	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI .....	513-530

<b>DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?</b> KOUASSI Assanti Olivier .....	531-546
<b>MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)</b> YEO Mamadou .....	547-560
<b>ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?</b> AYENAGBO Kossi .....	561-578
<b>DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)</b> KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin .....	579-602
<b>GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE</b> LAMAH Pénépé Julien et AMOATTA Koffi Guy .....	603-623
<b>GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES</b> KONE Kapiéfolo Julien .....	624-642
<b>GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN</b> KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué .....	643-661
<b>GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES</b> KONAN N'Guessan Olivier .....	662-677
<b>LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE</b> ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise .....	678-693
<b>LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE</b> Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY .....	694-711
<b>GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE</b> BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	712-728
<b>CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE</b>	

<b>DOUFELGOU I AU NORD TOGO</b> DJALNA Kouyadéga .....	729-748
<b>IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA</b> DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..	749-769
<b>GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS</b> GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor .....	770-786
<b>ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES</b> ILAHIRI Mylène Stéphanie .....	787-804
<b>DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ</b> KAMBIRÉ Bébê et KOUASSI Charles Aimé .....	805-824
<b>EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO</b> KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin .....	825-846
<b>ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS</b> Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE .....	847-864
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)</b> <i>KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué</i> .....	865-883
<b>LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN</b> Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN .....	884-902
<b>LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE</b> Robert NGOMEKA .....	903-917
<b>AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE</b> Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO .....	918-931
<b>LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU</b>	

<b>CAMEROUN</b>	
<i>SANAMA AMBASSA</i> .....	932-949
<b>LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?</b>	
SEY Henri Joël .....	950-967
<b>COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)</b>	
SISSOKO Pierre Soriba .....	968-984
<b>MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES</b>	
TATA Gaston Gabriel .....	985-1000
<b>QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?</b>	
TOB-RO N'Dilbé .....	1001-1020
<b>DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES</b>	
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima .....	1021-1036
<b>RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE</b>	
Boni Hyacinthe KPANGBA .....	1037-1054
<b>DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI</b>	
ALASSANE Abdourazakou .....	1055-1067

# Gouvernance socioéconomique

# LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE

KOFFI Kouadio Fabrice

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody, (Côte d'Ivoire)

Logique et Philosophie des sciences \* Économie politique et Morale

## Résumé

La bonne gouvernance peut être entendue comme l'ensemble des modalités par lesquelles le pouvoir est exercé en vue d'assurer, de manière transparente, efficiente et équitable, la gestion des ressources nationales, qu'elles soient économiques, sociales ou institutionnelles, au service du développement harmonieux d'un État et de ses structures juridiques constituées. De ce fait, la bonne gouvernance est un levier stratégique majeur au développement d'un État, car elle garantit un cadre propice à la croissance économique, à la justice sociale et à la stabilité politique. Du reste, d'autres facteurs comme l'accès à l'éducation, l'investissement dans les infrastructures jouent également un rôle crucial pour amorcer le développement de l'Afrique. Dans une démarche analytique, il impose de proposer des orientations pratiques à destination des décideurs, dans une logique d'efficacité des politiques de développements des nations africaines. Autrement dit, à maximiser l'impact positif de la gouvernance liés à des politiques socio-économiques et à favoriser le développement pérenne dans chaque continent. Cet article révèle que les politiques doivent être adaptées aux réalités régionales spécifiques de l'Afrique pour prôner la gouvernance efficace et effective afin de stimuler la croissance socio-économique.

**Mots-clés :** Bonne gouvernance, démocratie, développement, État, Socioéconomique.

## Abstract

Good governance can be understood as the set of methods by which power is exercised to ensure the transparent, efficient, and equitable management of national resources, whether economic, social, or institutional, in the service of the harmonious development of a state and its legal structures. Good governance is therefore a major strategic lever for the development of a state, as it guarantees a framework conducive to economic growth, social justice, and political stability. Other factors, such as access to education and investment in infrastructure, also play a crucial role in kick-starting Africa's development. From an analytical perspective, it is necessary to propose practical guidelines for decision-makers, with a view to ensuring the effectiveness of African nations' development policies. In other words, to maximize the positive impact of governance linked to socio-economic policies and promote sustainable development on every

continent. This article reveals that policies must be adapted to the specific regional realities of Africa in order to promote effective and efficient governance and stimulate socio-economic growth.

**Keywords :** Good governance, democracy, development, State, Socio-economic.

## INTRODUCTION

L'Afrique, en tant que continent diversifié et dynamique, est confrontée à des défis et des occasions uniques en matière de développement économique et social. Au cœur de ces enjeux, la gouvernance émerge comme l'un des facteurs déterminants qui influence de manière significative la trajectoire économique des nations africaines. Dans le contexte de ce défi, il devient impératif de comprendre et d'analyser le rôle crucial que joue la bonne gouvernance dans le processus de développement économique et social sur le continent africain.

Le développement socio-économique des pays africains requiert pour sa mise en œuvre, un ensemble de politiques et d'instruments aussi bien efficaces les uns que les autres, au nombre desquels figure la bonne gouvernance. Cette bonne gouvernance consiste à créer un environnement politique et juridique, saint, propice à un développement stable, durable et de lutter efficacement contre les crises sociopolitiques (anté-électorales, électorales et post-électorales). De ce fait, la bonne gouvernance doit être considérée comme une condition transversale, voire essentielle à la réussite de toutes les autres priorités des pays africains. C'est ainsi que certains gouvernements africains ont consacré un ministère pour faire la promotion de bonne gouvernance afin de lutter efficacement contre des conflits électoraux et de tous genres, mais également de lutter contre la corruption ; qui est devenue un fléau qui favorise la pauvreté. Cette initiative peut entraîner le développement économique favorisant le progrès social présent et futur des pays africains.

Cependant, la bonne gouvernance n'étant pas appliquée de manière effective par les dirigeants des pays africains, ne conduit pas nécessairement à de meilleurs résultats. C'est ce qui engendre une faible croissance économique du continent et des crises politiques persistantes. Ces chaos sont dû à la mauvaise politique de gouvernance pilotés par les dirigeants africains. En effet, l'implication de tous ces phénomènes est corroborée par le non-respect de lois ou de textes, qui nous sont fixés. En clair, la majorité des chefs d'États africains ne respectent pas la démocratie consacrée à leurs pays. Car, ils prennent plaisir à modifier la constitution, qui est le socle idéal d'un État. Cette stratagème entache la gouvernance et gangrène la démocratie.

Pourtant, cette notion incluant le concept de bonne gouvernance est un label que tous les dirigeants politiques et décideurs brandissent et se réclament haut et fort dans les États. Mais quelle

définition peut-on l'attribuer ? Dans un rapport paru en 1992 et intitulé "Gouvernance et développement", la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. Quant au développement socioéconomique, il désigne l'ensemble des transformations structurelles (économiques, sociales, politiques, etc.) qui rendent possibles et accompagnent la croissance économique et l'élévation du niveau de vie d'un États.

D'après ces définitions, il pourrait exister une corrélation entre développement socioéconomique et la bonne gouvernance. La question qui se pose à nous est la suivante : la bonne gouvernance suffit-elle à amorcer le développement socio-économique des pays africains ? Cela dit, d'autres facteurs peuvent-ils constituer un facteur fondamental pour le développement pérenne ? Ce questionnement nous conduira à des objectifs subsidiaires à savoirs : Quels sont les fondements et les enjeux de la bonne gouvernance en Afrique ? Quel est l'impact de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains ? D'autres facteurs liés à la bonne gouvernance peuvent-ils amorcer le développement de l'Afrique ?

En traitant la notion de bonne gouvernance à l'épreuve du développement socio-économique des pays africains, nous voulons montrer les enjeux contemporains de la gouvernance africaine afin d'amorcer de manière significative le développement de l'Afrique. C'est dire que si la gouvernance est effective dans nos États, il est évident que cela puisse impacter significativement nos États.

Dans ce texte, il est question de montrer que la bonne gouvernance peut être considérée comme un facteur de croissance économique et social des pays d'Afrique si elle est effective. Dans l'atteinte de notre objectif, nous utiliserons la méthode analytique, qui consiste à décomposer les concepts en jeu, comme démarche méthodologique de cette étude afin de mettre en lumière des enjeux majeurs pour l'avenir des sociétés africaines. Car, cette méthode tient compte des schèmes explicatifs et les paradigmes structurant le nœud du problème dégagé de ce sujet. Pour ce faire, nous subdivisons cette contribution en trois parties, à savoir 1. Les fondements et enjeux de la bonne gouvernance en Afrique 2. L'impact de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains 3. Les autres facteurs liés de gouvernance pour amorcer le développement.

## **1. Les fondements et enjeux de la bonne gouvernance en Afrique**

Le thème de bonne gouvernance est devenu aujourd'hui un concept usuel, aussi bien dans l'ordre interne des États que dans l'ordre internationale. C'est un label que la majorité des dirigeants africains ont une appréhension différente, puisqu'elles font de leur chemin de bataille,

mais aucun résultat satisfaisant vis-à-vis de leurs gouvernances politiques. Mais quels états des lieux pouvons-nous attester face la bonne gouvernance en Afrique ?

Avant d'étaler les différentes caractéristiques de la bonne gouvernance, il est important de relater son historique. La bonne gouvernance a commencé à être employé dans le contexte du développement au début des années 90, alors qu'il était évident que le retour en force du marché ne dispensait pas d'un État capable de remplir ses fonctions.

En revanche, comme les ressources consacrées au développement économique et social sont rares, l'État a le devoir de les gérer au mieux. C'est donc du pouvoir qui est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales qu'un pays consacre à son développement que s'inspire la bonne gouvernance. C'est pourquoi, pour certains économistes, la bonne gouvernance regroupe cinq notions essentielles à savoirs : l'instauration de la démocratie ; la liberté d'expression et le respect des droits de l'Homme ; l'impartialité des décisions de justice et le terrorisme ; la lutte contre la corruption.

Toutefois, pour d'autres analystes, les principes phares de la bonne gouvernance pourraient se résumer à : la transparence, la responsabilité, la lutte contre la corruption, la gouvernance participative, le cadre juridique et judiciaire favorable et enfin la prévisibilité. Par définition, le concept de bonne gouvernance renvoi à l'art de gouverner ; c'est-à-dire veiller au bon fonctionnement des différents appareils gouvernementaux. Il est employé pour évaluer la gestion des États. En clair, on peut dire que la bonne gouvernance est une méthode de gouverner caractérisée par la transparence, la responsabilité ; c'est-à-dire l'obligation de rendre compte de sa gestion, la participation et l'efficacité. De quelle origine provient-elle la bonne gouvernance ?

Si le concept est d'origine ancienne, c'est cependant à la fin des années 1980 qu'il va être vulgarisé. Ainsi, à la fin des années 1980, la Banque Mondiale avant d'aider les pays pauvres devrait d'abord constater les causes de la crise notamment en Afrique. Il se trouve que la principale cause de la pauvreté dans les États africains est dû à la mauvaise gestion des ressources publiques. C'est ainsi que la Banque Mondiale a fait ressortir les plaies suivantes ; la personnalisation excessive du pouvoir, la kleptocratie, la corruption généralisée, le déni de justice et le non-respect des droits fondamentaux. C'est pourquoi, le Président de Transparency International, François Valérian (2024, p.7) a pu dire : « La corruption est une menace mondiale en constante évolution qui ne se limite pas à saper le développement-elle est une cause majeure du déclin de la démocratie, de l'instabilité et des violations des droits humains »<sup>1</sup>. En clair, ce phénomène met en mal le développement et de manière constante dégrade les aspects de la bonne gouvernance.

---

<sup>1</sup> Rapport Annuel, 2024, Transparency international, Indice de Perception de la corruption, p.7.

La bonne gouvernance figure au cœur des politiques de développement promues par les institutions financières internationales. Elle représente pour les bailleurs de fonds un des prérequis d'une véritable transformation des pays en voie de développement en particulier les États africains. En fait, le NEPAD (New Partnership for Africa's Development) considère la pratique de la bonne gouvernance comme condition de l'atteinte des objectifs de développement de l'Afrique. C'est ainsi que l'UA (Union Africaine), l'organisation panafricaine a fait de la bonne gouvernance, une des aspirations de son agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique. C'est dire que, dans le contexte africain comme ailleurs, la bonne gouvernance est perçue en tant qu'ingrédient incontournable d'un développement durable.

En Afrique, la bonne gouvernance est mise en mal par les autorités politiques. La corruption généralisée en est l'une des causes ; et cette condition qui fait perdre des devises importantes aux pays Africains plonge l'Afrique dans une pauvreté extrême. C'est ce qui a fait dire au Président Ivoirien de la Haut Autorité de la bonne gouvernance, Epiphanie Zoro BI BALLO que « La corruption fait perdre à la Côte d'Ivoire environ 1000 milliards de CFA par an. » En effet, le développement est un objectif global qui intègre non seulement une dimension économique mais également sociale et politique. Dans cette veine, la bonne gouvernance facilite une utilisation efficiente et efficace du potentiel et des ressources dont dispose chaque pays pour son développement. Elle comprend comme principe essentiels : la transparence, la participation, la responsabilité, la gestion efficace, l'équité, l'état de droit, le contrôle de la corruption. Ceux-ci, cités sont qualifiés comme étant les principes de bases de la bonne gouvernance que les États africains doivent pratiquer pour se développer.

Ainsi, la transparence, se présente comme un élément essentiel de la bonne gouvernance. Elle est la base d'une gouvernance inclusive et équitable dans la mesure où la mise en place de bon système de gestion des affaires est une exigence de biens publics. Selon la conception moderne du pouvoir politique, les détenteurs de la souveraineté sont considérés comme les mandataires du peuple. Étant donné qu'une société émanant de bonne gouvernance est un bien à tous, alors le gouvernement devrait en prendre soin pour éviter tout état de cause. C'est ce qui a fait dire à John Locke (1984, p.134) que : « le bien public et l'avantage du peuple doivent être la vraie fin du gouvernement civil ». Pour lui, la protection des droits du peuple doit avoir d'une grande importance.

En outre, la transparence, les gouvernements africains doivent s'atteler à rendre des comptes aux peuples ; car rendre compte de sa gestion est un élément de crédibilité. C'est dans cette logique que Michel Foucault souligne (2014, p.164) : « Un État transparent est à la fois un État lisible et visible en chacune de ses parties. C'est un État qui ne renferme aucune zone

obscure ». En plus, les autorités africaines en générale ne rendent pas compte sur les motifs des dépenses publiques en montrant comment sont utilisées ces dépenses aux peuples. Le manque de transparence appelle à la corruption et à la personnalisation de dénies publiques ; c'est dire qu'une gestion transparente est une gestion soucieuse de l'intérêt de tous, et qu'il ne peut y avoir de développement socio-économique s'il n'y a pas de transparence. À la transparence, il faut ajouter la participation des citoyens aux décisions de l'État puisque c'est du peuple qu'il s'agit et il est le principal concerné en ce qui concerne les problèmes socio-économiques. Puisqu'en Afrique, plus de 2/3 de la population vit sous le seuil de la pauvreté, donc ceux sont les citoyens eux-mêmes qui connaissent leurs problèmes. D'où il faut dans ce cas, pratiquer la démocratie participative ; car comme le dit le politologue Américain John Dewey (1927, p. 309) : « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal ou elle ne fait pas mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier ».

Mieux, la participation est fondée sur une citoyenneté active, informée, formée et capable de rechercher une solution adéquate à ses problèmes. Ceci pour dire qu'il faut une ouverture d'un débat avec les citoyens sans aucune considération de rang social ; et cela doit s'appliquer à tous les

États qui aspirent au développement socio-économique. À cet effet, lorsque cela n'est pas respecter, nous assistons à la personnalisation du pouvoir basé sur le tripotage des élections, le

kleptocratie, la corruption généralisée, le déni de justice et le non-respect de droits fondamentaux : Ce qui va à l'encontre de la bonne gouvernance et met en péril le développement de ces États Africains. Pour le commun des mortels, la bonne gouvernance est qualifiée de bonne lorsqu'elle respecte les droits et les besoins de tous les citoyens. Ainsi, la bonne gouvernance apparaissait alors comme le symbole de la qualité de l'administration et le degré de participation des citoyens aux processus de gouvernance. Car, elle fait partie des critères ou des conditions retenues pour bénéficier d'une aide publique au développement (APD) ou de l'annulation de la dette : c'est le cas pour certains pays dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvre Très Endetté).

Hors mis, la transparence dans les affaires publiques et la participation des citoyens aux décisions, il faut aussi mentionner que la bonne gouvernance n'est effective que si les gouvernements africains font preuve d'efficacité dans la réalisation des objectifs et tâches qui leurs sont assignées. En effet, l'efficacité est le critère d'évaluation de la performance du pouvoir. On parle alors d'efficacité lorsque les objectifs assignés à l'État ont été atteints puisque l'État se présente comme une société d'hommes institués dans le seul but de réaliser leur bonheur à travers une bonne utilisation des richesses.

Par ailleurs, la bonne gouvernance ne peut se réaliser sans l'autorité de la loi, ni de l'État de droit et le respect des libertés fondamentales de l'homme. Ainsi, l'État de droit est le respect de

la loi aussi bien par les gouvernants que par les gouvernés de manière équitable et impartiale. Dans un État de droit, nul n'est au-dessus de la loi, c'est l'autorité du droit. En effet, tous les citoyens d'un pays sont égaux devant la loi. Par conséquent, il faut donc concilier le respect des lois qui est une caractéristique de la bonne gouvernance avec le développement socioéconomique des États africains. Ceci étant, les gouvernants et les gouvernés africains doivent tous se soumettre à la loi et nul ne doit la transgresser ; car l'égalité des citoyens vis-à-vis de la loi, permet d'abolir les fractures morales, sociales qui sont sources de frustrations, de protestations, de révoltes et de conflits. Or, comme l'on peut le constater, en Afrique, des nombreuses crises empêchent les Etats de se développer.

Toutes ces mesures de bonne gouvernance tiennent à faire sortir l'Afrique de sa pauvreté et pour qu'elle se développe sont inexistantes. Du fait que dans les États africains, l'on assiste à la manipulation du droit et de la loi par les autorités bourgeoises et politiques faisant subir ainsi le peuple de leur bon vouloir ; dans les États africains, le manque de liberté d'expression, la non séparation des institutions et le non équilibre des pouvoirs constituent également un frein à la bonne gouvernance. Ainsi, loin d'être un luxe pour les pays africains, la bonne gouvernance doit être une nécessité au regard des nombreux rapports qui font état de ce qu'elle ne serait pas toujours la valeur la mieux partagée sur ce continent.

Ainsi, la bonne gouvernance ne peut se réaliser sans l'autorité de la loi, tous les citoyens doivent être égaux devant la loi. En effet, une loi équitable est celle qui supprime toutes formes d'arbitraire et toutes formes de clivage. De ce fait, l'égalité de citoyen devant la loi, lui permet alors d'abolir les fractions sociales qui sont sources de frustrations, de protestations et de conflits. En ce sens, la loi doit être la même pour tous. Selon Barret-Kriegel (1989, p.10) « un État de droit est un État qui se soumet lui-même à la loi. » Selon les exigences du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), la bonne gouvernance « c'est parmi d'autre chose participative, transparente et responsable, elle est aussi efficace et équitable. Et elle fait la promotion du cadre de la loi »<sup>2</sup>.

La plupart des études existantes sur la gouvernance en Afrique offrent des analyses générales, mais peu se penchent sur les variations régionales. Il est crucial de comprendre comment la gouvernance impacte différemment les différentes régions du continent africain. Il faut considérer également des facteurs exogènes qui peuvent influencer la relation entre la gouvernance, tels que les conflits régionaux ou des crises anticonstitutionnelles, les pandémies ou les crises économiques mondiales.

---

<sup>2</sup>Cette définition se retrouve dans des documents traitant de la bonne gouvernance au sein des institutions et des systèmes de développement.

## **2. L'impact de la bonne gouvernance sur le développement socio-économique des États africains**

Bien que la bonne gouvernance favorise le développement socioéconomique des pays africains, mais elle n'en reste pas moins d'évoquer des nombreux défis qui mettent en mal le développement de nos États. Il s'agira ici de faire une analyse approfondie de la relation bonne gouvernance et développement socioéconomique des États d'Afrique en faisant ressortir les avantages et les défis rencontrés. Mais, les avantages de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique en contexte africain sont multiples.

La bonne gouvernance est à l'origine d'une croissance économique dans la mesure où elle contribue à promouvoir le développement économique en créant un meilleur environnement pour l'investissement étranger et le développement de l'activité commerciale. Dans le rapport Bloomfield Intelligence, Risque pays Côte d'Ivoire (2025, p.11), il est écrit : « Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), la Côte d'Ivoire est classée 16<sup>e</sup> sur 54 pays africains en matière de bonne gouvernance en 2023, avec un score de 56,7 points sur 100 ». Il y a, à cet effet, une amélioration modeste en matière de bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Ainsi, cette embellie de la gouvernance s'explique par la mise en œuvre de quelques réformes telles que : la création de plateformes de signalement, de dénonciation des actes de corruption SIGNALIS en avril 2022 et SPACIA en mai 2023, la création du pôle pénal économique et financier en janvier 2020 suivie de sa transformation en juridiction spécialisée autonome en 2022 et la mise en application de la loi relative à la déclaration du patrimoine.

Concernant la déclaration de patrimoine, la Haute Autorité pour la Bonne gouvernance (HABG) a enregistré au premier trimestre 2024, 457 nouvelles déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat, faisant passer le nombre de déclarations de patrimoine de prise de fonction reçues par l'Institution depuis 2015 à 8670. C'est ainsi que le taux global s'est situé à 83,64% à fin mars 2024 contre 81,65% à la même période de l'année précédente. Cette amélioration des critères s'agissant du développement humain et la participation des droits et inclusion, favorise le développement social et économique de l'État de Côte d'Ivoire. Ainsi, la bonne gouvernance est un avantage et joue un rôle essentiel dans le développement d'un pays. Car elle favorise le développement et permet d'améliorer la productivité. De ce fait, la gouvernance peut être un levier d'inclusion sociale et économique.

De plus, elle réduit les coûts et les risques liés aux investissements internationaux, rendant ainsi les pays africains plus attrayant aux yeux des investisseurs. En outre, la bonne gouvernance

améliore la qualité de l'investissement d'autant plus que les meilleurs investisseurs sont ceux qui sont les plus exigeants en matière de services et de transparence dans un État.

Au plan politique, nous pouvons noter que la bonne gouvernance dans les États africains réduit la probabilité de persistance des mauvaises politiques publiques. Ce qui permet une meilleure amélioration de la mise en œuvre de bonnes politiques en Afrique. En effet, la mise en œuvre d'une politique gouvernementale favorise aux exportations des biens et services pour lesquels le pays a un avantage comparatif. De ce fait, pour en arriver à cette meilleure forme de gouvernance, il y a lieu de rechercher l'égalité comme un objectif louable. Toutefois, vu que les hommes sont tous différents comment y parvenir ? Une société juste est-elle une société qui doit faire disparaître toutes les inégalités ? Il est important de noter que John Rawls distingue les inégalités justes et les inégalités injustes. À ce titre, le philosophe américain donne des précisions. Pour lui, les inégalités justes sont basées sur le mérites c'est-à-dire les inégalités justifiées par mes choix, par mes efforts et mon travail.

Néanmoins, il faut noter que la société doit assurer qu'il y a une concurrence loyale permettant l'accès aux fonctions et positions avantageuses. En ce qui concerne, les inégalités injustes, elles sont basées sur la discrimination. Ce sont des inégalités qui ne sont pas mérités. Ainsi, pour un État juste suppose qu'on puisse les faire disparaître et Rawls pense qu'il faut compenser les inégalités de revenus qui sont dû à ces différences non mérités.

Quant aux inégalités qui relèvent des aptitudes naturelles, elles sont injustes parce que non mérité puisque par exemple personne ne mérite de naître handicapé ou surdouée. C'est le fait du hasard ou encore si l'on veut d'une loterie naturelle. Là encore, une société doit s'efforcer d'éliminer aussi ces inégalités dont les causes sont arbitraires. Autrement dit, Rawls souhaite qu'il y est des inégalités réelles dans la société mais des inégalités justes. C'est pourquoi la théorie de Rawls vise l'équité et non l'égalité. En effet, dans l'égalité, chacun reçoit le même traitement et dans l'équité, chacun reçoit ce qu'il mérite qui peut être différent de ce que reçoit quelqu'un d'autre et qui permet d'atteindre ses objectifs de vie.

En outre, la notion d'équité comme celle de légitimité repose sur un jugement de valeur qui est considérée comme équitable en ce qui concerne la distribution des biens premiers qui se fait selon des principes légitime moralement acceptable. Toutefois, plusieurs défis de la bonne gouvernance sur le développement socioéconomique des États africains existent.

L'Afrique, en tant que continent diversifié et dynamique, est confrontée à des défis et des occasions uniques en matière de développement économique et social. Au cœur de ces enjeux, la gouvernance émerge comme un facteur déterminant qui influence de manière significative la trajectoire économique des nations africaines. Dans le contexte de ce défi, il devient impératif de

comprendre et d'analyser le rôle crucial que joue la gouvernance dans le processus de développement économique sur le continent. Dans cette perceptible, Patrice Kouamé (2011, p.18) a catégorisé les critères du développement économique et structurel d'un pays. Il affirme que :

L'autre critère du développement est la participation significative des habitants du pays au processus qui a conduit à ces changements structurels, ces transformations. Enfin, la majorité de la population doit participer aux fruits de la croissance ; lorsque la croissance ne bénéficie qu'à une minorité nationale ou étrangère, il n'y a pas de développement.

Ceci étant, nous voyons clairement que l'augmentation du revenu ne constitue pas l'objectif unique du développement d'un État. À travers la bonne gouvernance, l'élimination progressive de la pauvreté par la satisfaction des besoins essentiels est un objectif majeur pour parvenir à un développement socioéconomique et prospère de chaque État d'Afrique.

Il s'ensuit, que l'Afrique, bien que riche en ressources naturelles et humaines, a souvent été confrontée à des obstacles qui ont entravé son développement économique. Les disparités socioéconomiques, la vulnérabilité aux chocs externes et les inefficacités structurelles ont été autant de barrières à la réalisation du plein potentiel économique de l'Afrique. C'est ainsi, que la bonne gouvernance, englobant les institutions politiques, les pratiques administratives, la transparence, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le développement socioéconomique est entendu comme un processus multidimensionnel qui englobe la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être général de la population.

Malgré les ressources disponibles sur le continent, de nombreux pays africains font face à des défis persistants en matière de développement économique. Le défi central réside dans la compréhension approfondie des mécanismes par lesquels la qualité de la gouvernance influence le développement socioéconomique du continent africain, en mettant un accent particulier sur la mauvaise gouvernance des dirigeants africains. Cependant, relever ce défi afin de parvenir à un développement économique des États africains. Il y a besoin d'un nouveau contrat social qui trouve sa légitimité dans la bonne gouvernance. En ce sens, gouverner ici, renvoi à l'action de planifier, de structurer et mieux de diriger les affaires d'une organisation ou d'un pays ou État.

Dans ce contexte, cela s'agira d'être le porteur de valeurs en ayant une vision claire du développement socioéconomique d'un État. Bien que la bonne gouvernance est une notion qui prône moralement le devoir d'agir selon le droit en vigueur, plusieurs dirigeants en Afrique la piétinent. Cela traduit l'un des défis fondamentaux à signaler. De fait, l'Afrique a besoin de bons dirigeants capables de conduire avec discipline et rigueur, le projet de développement. C'est pour cette raison R. Diop (2014, p.31), estime que : « le bon dirigeant pour l'Afrique doit être prévoyant, rigoureux, prêt à relever les défis, à contracter avec le monde sans se renier, ni hypothéquer ses

ressources, son pays ou l'avenir des générations futures ». En clair, Diop veut dire que le développement socio-économique des États africains réside dans la capacité de leurs dirigeants, à travailler de manière responsable sans enfreindre les lois de la société, pour le bien-être des peuples. Ces principes posent la nécessité d'un État qui doit intervenir pour une redistribution juste

et transparente la richesse, les ressources économique et sociale en prenant en compte les générations à venir. Sur cette base importante, Kouadio K. Décaïrd (2017, p.212) atteste que : « la bonne gouvernance est l'exigence fondamentale du développement qui se plie à la politique de la récompense par le mérite ». Pour dire ainsi que la bonne gouvernance implique une nouvelle organisation du pouvoir politique, voire une nouvelle manière de diriger la société d'aujourd'hui.

L'analyse de cette thématique nous a permis d'obtenir des résultats. À travers la méthodologie utilisée, cette étude révèle que la stabilité politique en Afrique apparaît comme un élément clé dans la contribution de la bonne gouvernance. Cette synergie joue un rôle crucial dans la promotion du développement économique et social des pays africains. Ainsi, en Afrique occidentale et centrale, la primauté du droit est un moteur positif, mais la lutte contre la corruption demeure un défi. Pour l'Afrique du Nord, la nécessité de mesures anticorruption est évidente et le niveau de vie élevé, est associé à une plus grande ouverture.

Concernant, le développement socioéconomique des pays africains, la bonne gouvernance doit se présenter comme un facteur attrayant en Afrique dans le sens où le développement économique reste un moteur significatif de chaque États, bien que les variations de la mauvaise gouvernance inexpliquées persistent.

En outre, le risque socio-politique en Afrique demeure un défi majeur dans plusieurs États africains. Ainsi, la Côte d'Ivoire, bien que perçue comme un modèle de stabilité économique en Afrique de l'Ouest, reste vulnérable à des tensions politiques récurrentes, particulièrement en période électorale. En effet, l'élection présidentielle passée du 31 octobre 2020 illustre cette fragilité. Le président Alassane Ouattara a été réélu dès le premier tour avec 94,27% des voix, dans un scrutin marqué par une participation mitigée de 53,90%.

Cependant, le scrutin de 2015, s'est déroulé dans un climat de fortes tensions, exacerbées par la décision controversée du président Ouattara de briguer un troisième mandat. Ces événements ont creusé les fractures politiques, mettant en lumière la difficulté de consolider une démocratie inclusive dans un pays marqué par des crises passées, notamment entre 2002 et 2010. Face à cette instabilité politique qui dégrade fortement le pays, la bonne gouvernance ne peut ni contribuer durablement au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Et ces phénomènes transcendent majoritairement tous les États africains. Il est clair que la question de la démocratie en Afrique est un sujet complexe marqué souvent des succès et des défis. Ce qui met en mal la bonne

gouvernance entraînant ainsi le ralentissement du développement économique et social des pays africains. C'est pour cette raison que M. Ibn Chambas a pu dire : « La gouvernance est au cœur du développement et de la transformation du continent », il ajoute qu'« il faut avant tout relever les défis de la gouvernance pour remettre le continent sur la bonne voie ».

La bonne gouvernance est l'un des piliers fondamentaux pour le développement socio-économique durable en Afrique subsaharienne, car elle favorise l'efficacité des institutions, la participation citoyenne, et la lutte contre la corruption. Ce qui attire ainsi les investissements et renforce la stabilité sociale. Ainsi, des facteurs tels que la transparence, la responsabilité et la primauté du droit sont essentiels pour créer un environnement propice à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être des populations, bien que le chemin vers une gouvernance optimale reste un processus continu et exigeant.

L'évolution politique et constitutionnelle historique et contemporaine de nos Etats est caractérisée par une instabilité résultant de la récurrence des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Plusieurs coups d'État militaires et manipulations constitutionnelles ont permis aux présidents de rester au pouvoir en violation du principe de limitation du nombre de mandats. Le rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 pour le changement anticonstitutionnel de gouvernement en Afrique a largement dressé les statistiques de ses pays africains en ce sens. En effet, la Guinée a connu trois cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement sous la forme d'un coup d'État militaire depuis l'indépendance. Ces trois cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement ont été gérés par des processus différents dans des contextes différents et à des moments différents. Nous avons aussi l'histoire politique de l'Union des Comores a été marquée par 20 coups d'État au cours depuis 1975 lorsque le pays a unilatéralement proclamé son indépendance de la France par la voix de l'Anjouanias Abderamane Ahmed Abdallah. Ce n'est que le 30 avril 1999, le chef d'état-major de l'armée comorienne, le colonel Azali Assoumani, a pris le pouvoir et justifié son action par la nécessité de préserver l'intégrité territoriale des Comores face à la grave menace de l'île d'Anjouan. À ce jour, il s'agit du dernier coup d'Etat enregistré dans les annales de l'histoire politique et constitutionnelle des Comores.

Également les pays du sahel à savoir le Niger, le Mali et le Burkina Faso ne sont pas épargnés de ses coups d'État militaire qui mettent en mal la gouvernance en ralentissant leur développement. Le cas du Togo et la Côte d'Ivoire intervenu ces dernières années vont échos des changements anticonstitutionnels de gouvernement, augmentent le poids du risque politique en tant que facteur déterminant de la notation financière des obligations d'État au cas où ces pays s'adresseraient au marché des capitaux pour solliciter des fonds afin de répondre à ses besoins en ressources financières de développement. C'est pourquoi dans certains pays africains comme le

gouvernement sierra-léonais ont pris des mesures pour répondre à la menace d'un changement anticonstitutionnel de gouvernement en créant plusieurs institutions de gouvernance démocratique afin de renforcer le constitutionnalisme et l'État de droit.

Il ressort de cette section que les politiques doivent être adaptées aux réalités régionales spécifiques, mettant l'accent sur la stabilité politique, la gouvernance efficace et effective, la primauté du droit, la lutte efficace contre la corruption et la stimulation de la croissance économique et sociale. Pour ce faire chaque dirigeant africain doit mettre au centre de sa gouvernance le respect de la constitution, voire la démocratie. Ces facteurs offrent des orientations précieuses pour les décideurs cherchant à maximiser l'impact positif de la gouvernance liés à des politiques socioéconomiques et à favoriser le développement pérenne dans chaque région africaine. Toutefois, l'escalade des conflits et la méfiance croissante à l'égard des institutions et des valeurs démocratiques ne sont pas le seul apanage de l'Afrique.

### **3. Les autres facteurs liés à la gouvernance pour amorcer le développement en Afrique**

D'autres dimensions jouent un rôle crucial : la stabilité politique, l'accès à l'éducation, la santé, l'investissement dans les infrastructures, la maîtrise des enjeux environnementaux, la qualité des ressources humaines, ainsi que les facteurs externes tels que l'environnement économique mondial et la coopération Internationale. De surcroit, dans plusieurs pays africains, la complexité des héritages historiques, les dynamiques sociales et les interactions entre acteurs étatiques et non étatiques rendent la gouvernance difficile à instituer ou à maintenir selon des standards idéaux.

Pour que le projet de développement économique et social des pays africains se réalise, il y a besoin d'un nouveau contrat social qui trouve sa légitimité dans la bonne gouvernance. La gouvernance, c'est de diriger les affaires d'une organisation ou d'un État. Dans ce contexte, c'est avoir une vision claire du développement. La bonne gouvernance, c'est le fait d'agir moralement par devoir en suivant le droit en vigueur. Selon des études et recherches économiques sur gouvernance en Afrique, la Banque Africaine de Développement, la bonne gouvernance est ainsi perçue aussi bien par les populations que les partenaires des pays africains comme indispensable pour la promotion du développement.

On a ainsi assisté à des oppositions le plus souvent violentes entre, d'une part, les tenants du pouvoir et, d'autre part, les populations aspirant à plus de liberté, à plus de respects des droits de l'homme, à une meilleure distribution des richesses du pays et à une meilleure façon de diriger et de gérer le pays. Les bailleurs de fonds les plus importants du continent, les Institutions de Bretton

Woods et l'Union européenne notamment, font de la bonne gouvernance un des critères d'attribution de d'aide publique au développement.

Le Groupe de la Banque africaine de développement a également ressenti l'importance de la pratique de la bonne gouvernance pour l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement en général et des performances de ses activités dans ses pays membres en particulier. À cet effet, l'Afrique a évidemment besoin de bons dirigeants ou décideurs capables de mieux conduire et avec satisfaction, le projet de développement dont ils sont porteurs.

Cependant, pour faire le meilleur choix, il faut l'instauration d'une démocratie véritable, reposant sur l'affirmation de la liberté et de légalité des citoyens africains. En démocratie tous les citoyens bénéficient les mêmes droits civiques et politiques sans discrimination. En effet, lors du scrutin, le vote de l'ouvrier, du paysan et même des chômeurs a la même valeur que celui d'un cadre supérieur et des autorités.

La démocratie exclue donc toute discrimination ethnique, religieuse, raciale. C'est le peuple qui décident, se gouverne et choisir librement ses représentants. Lorsque le peuple prend les décisions directement, il peut s'agit de démocratie directe. Tandis que lorsque le peuple agit par des représentants, alors il s'agit de démocratie représentative. Dans la démocratie directe ou représentative, les élus sont des personnes librement désignées par le peuple pour administrer les affaires du peuple dans l'intérêt du peuple et selon les aspirations de ce peuple. En démocratie, les lois de la cité à savoir la constitution, la loi organique ou ordinaire, les règlements (ordonnances, décrets, arrêtés, décisions) et les Institutions de l'État (l'exécutif, le judiciaire et le législatif) émanent de la volonté générale du peuple. Ainsi selon Décaïrd Kouadio (2017, p.2017) : « La bonne gouvernance, respectueuse de la séparation des pouvoirs et du droit discursivement édicté, doit pouvoir imprimer l'émergence, voire le développement des pays africains ». C'est la raison pour laquelle cette recommandation de Yao Edmond Kouassi (2014, p.53) atteste que :

Cultiver non son jardin, mais celui de la démocratie communicationnelle, cadre politique dans lequel la confiance réalisée par le contrat social, au départ, peut trouver à se perpétuer, à se relever de ses chutes, ivoiriennes, en particulier tout en relevant de ses fonctions le passé hideux.

Pour lui, un nouveau contrat social doit être bâti pour laisser la place à une démocratie délibérative, capable d'administré de manière moderne et sérieuse réguler par le système de droit. Ainsi, tous ces principes appliqués dans un État favorisent la bonne gouvernance de sorte à stimuler le développement. Ceci dit, plus que le type de régimes politique, ce sera la manière de gérer et les capacités institutionnelles, humaines du pays et l'efficacité des autres acteurs de la gouvernance, qui seront déterminantes pour assurer une croissance économique soutenue dans les pays africains.

De cette façon, la sortie des pays africains du sous-développement suppose que la gouvernance prenne en compte le capital humain et une disposition pragmatique de la gestion saine de la chose publique. De ce fait, la bonne gouvernance est positionnée comme une affirmation de l'État de droit démocratique instituant une justice transparente et équitable pour tous.

Dans le contexte de cette étude, la gouvernance englobe les institutions politiques, les pratiques administratives, la transparence, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le développement économique est entendu comme un processus multidimensionnel qui englobe la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration du bien-être des citoyens. C'est pourquoi Mohamed Ibn Chambas déclare lors de la commission économique pour l'Afrique que « sans bonne gouvernance, le développement en Afrique reste lettre morte ». Cette déclaration nous amène à faire des statistiques des pays africains en matière de la gouvernance.

Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2024, la gouvernance sur le continent africain a cessé de progresser, alors que sécurité et démocratie continuent de se dégrader, compromettant les avancées substantielles réalisées en matière de développement humain et économique. En effet, la dernière version du rapport biannuel 2024 qui évalue les performances et les tendances de la gouvernance publique dans les 54 pays africains a relevé les données en ce sens.

Ainsi, après quatre années de stagnation presque totale, la gouvernance globale en moyenne sur le continent a cessé de progresser depuis 2022, alors que la montée des conflits et de l'insécurité ainsi que le rétrécissement de l'espace démocratique compromettent les avancées essentielles qui restent observées en matière de développement humain et économique. Au cours de la décennie 2014-2023, un progrès limité est enregistré dans 33 pays sur les 54, ce qui représente juste un peu plus de la moitié (52,1%) de la population africaine. Par contre, le niveau de gouvernance en 2023 est passé au rabais de celui de 2014, pour l'autre moitié de la population du continent.

Ce statistique général assez sombre au niveau du continent occulte toutefois une forte diversité des performances et trajectoires selon les 54 pays africains. Cependant, en ce qui concerne ces pays, 13 d'entre eux, dont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Maroc, le Malawi, Madagascar, l'Égypte et la Somalie, parviennent non seulement à enregistrer une progression de leur gouvernance globale entre 2014 et 2023, mais même à accélérer cette progression à compter de 2019.

Les quatre derniers pays mentionnés font également partie des 10 pays dont le niveau de gouvernance a augmenté le plus au cours de cette décennie, coté des Seychelles, de la Gambie, de la Sierra Léone, de l'Angola, de la Mauritanie et de Djibouti. Pour l'Indice Ibrahim de la

Gouvernance en Afrique 2024 de la Fondation Mo Ibrahim, les Seychelles dont la gouvernance globale progresse de 10 points sur la décennie, détrône Maurice et prend la tête du classement en 2023. Cela dit, la situation devient en revanche de plus en plus inquiétante dans 11 pays, pour lesquels la détérioration s'est accélérée à partir de 2019. Certains pays comme le Soudan, sont énormément confrontés à une crise majeure. « L’Afrique a failli en termes de promotion de la bonne gouvernance » note M. Ibn Chambas<sup>3</sup>, citant une vague de coups d’État contre les dirigeants politiques de l’ère de l’indépendance et des changements anticonstitutionnels de gouvernement accusés à travers le continent. Il reconnaît que l’Afrique n’a pas été en mesure de faire respecter l’initiative « Faire taire les armes » comme prévu, pointant du doigt les conflits actuels dans le Bassin du Lac Tchad, le Sahel, la région des Grands Lacs et la Corne de l’Afrique.

Appelant à l’établissement et au respect des limites des mandats politiques, en particulier du mandat présidentiel dans les pays africains, M. Ibn Chambas déclare que les femmes et les jeunes doivent avoir la parole, le pouvoir et l’espace dans la gouvernance de leurs pays respectifs. De ce fait, une Afrique unie est notre meilleure chance de surmonter les défis et de créer une Afrique prospère pour l’avenir, dit-il, appelant à la facilitation de la libre circulation des citoyens, des biens et des services en accompagnant l’initiative panafricaine de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Ainsi, une gouvernance efficace et un contrat social solide sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAF. Donc, en créant un environnement commercial favorable et l’inclusion sociale, les gouvernements peuvent agir de la sorte afin de favoriser le développement économique.

Par ailleurs, de façon préoccupante, malgré les progrès observés dans plusieurs domaines essentiels, les perceptions des citoyens témoignent d’une insatisfaction croissante. À l’exception des perceptions concernant l’éducation et la santé, tous les indicateurs évoqués ci-dessus sont principalement dégradés, à des degrés divers, qu’en bien même que ces indicateurs correspondants affichent un progrès de développement du continent. C’est ce qui a fait dire au fondateur et président de fondation Mo Ibrahim que : « L’indice Ibrahim de la Gouvernance 2024, nous rappelle froidement la menace que l’aggravation de la crise sécuritaire et le rétrécissement de l’environnement participatif font peser sur les progrès du continent ». Cette situation préoccupante en Afrique, remet en jeu les progrès accomplis en matière de développement économique et social et ceux qui restent à réaliser.

## CONCLUSION

---

<sup>3</sup> Haut Représentant de l’Union africaine pour la campagne « Faire taire les armes ».

Dans un environnement de mauvaise gouvernance généralisée que traversent les pays africains, parlant de l'instabilité politique, les conflits électoraux et anticonstitutionnels qui en résultent, la bonne gouvernance se veut un socle structurant qui permet de garantir la cohérence, la transparence et la durabilité de toute action publique et politique. D'autres facteurs additives concrètes telles que l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi ou aux infrastructures de base alliant investissements et les institutions financières, qui sont souvent les premières attentes des populations contribuent largement au développement socio-économique de nos États. Alors en faisant appel à Platon, c'est par l'éducation que certaines valeurs citoyennes et morales peuvent être transmises pour aboutir à la bonne gouvernance. Ce qui pourra impacter chaque citoyen, dans le but de transformer profondément et durablement la société africaine au bénéfice du développement du continent. D'où la bonne gouvernance comme base, pilier, précédent et complément au développement socio-économique des États d'Afrique. Mais en plus, ce concept de bonne gouvernance, est une notion qualitative qui combine le développement humain et le développement durable. Ainsi, en permettant aux dirigeants et aux peuples africains de répondre à leurs besoins fondamentaux présents à travers des changements économiques, sociaux, politiques et institutionnels, la bonne gouvernance ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce qui pourrait même favoriser de manière concrète et efficace le développement économique et social dans les États africains. C'est donc cette belle complémentarité de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique que nous voulons pour l'ensemble du continent africain, de sorte à hisser ce continent d'un progrès économique et social plus résilient.

## Références bibliographiques

- BARRET-Kriegel, 1989, *L'État et les esclaves : Réflexions pour l'histoire des États*, Paris, Payot, p.10.
- DEWEY John, 1975, Le public et ses problèmes, Paris, édition Folio Essais de Gallimard, p. 309
- DIOP Rawane, 2014, *De l'indépendance à l'émergence : Leurres et lueurs*, Paris, L'Harmattan.
- FOUCAULT Michel, 2014, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Bibliothèque des histoires, nrf, éditions Gallimard.
- KOUADIO Koffi Decaird, 2017, « L'émergence des pays africains entre doute et espoirs », In Perspectives Philosophiques-Actes du colloque international, Volume I, p.212.
- KOUAMÉ Patrice, 2011, *Réflexions sur l'économie et les institutions politiques ivoiriennes*, Abidjan, Frat mat.

LOCKE John, 1977, *Deuxième Traité du Gouvernement Civil*, Trad. Jean Michel VIENNE, Paris, Vrin.

LOCKE John, 1984, *Deux traités du gouvernement civil*, traduction de David Mazel, Paris, Flammarion.

RAPPORT Annuel, 2024, Transparency international, Indice de Perception de la corruption, p.7.

RAPPORT Annuel, 2025, BLOOMFIELD Intelligence, Risque Pays Côte d'Ivoire, Abidjan.

RAPPORT sur la gouvernance en Afrique, 2023, changement anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique, Ufriican Union, APRM/African Peer Review Mechanism, AGA/African Governance Architecture.